Complaints Concerning
Chemical Agent Testing
During World War II

Table of Contents

Introduction 1

Long Term Consequences 2

Secrecy 3

The Aftermath 3

Some Improvement 5

My Office's Involvement 7

Adequacy and Urgency of Measures Taken 9

The Inadequacy of Current Measures 9

Delay is No Excuse 10

Consent is No Excuse 11

The Demands Evaluated 13

The Medical Care Demand 13

The Pension Demand 13

Why an Apology is Needed 13

Why Compensation is Required 14

Recommendations 15

Introduction

After years of secrecy and delay, it is time for the Department of National Defence (DND) to remedy the wrongs done during World War II to Canadian soldiers who were subjects of chemical warfare experiments in Suffield and Ottawa, and to do so without the delay, costs and rancour of litigation. The events may now be more than 60 years old, but their impact remains. So too, for a short while, does the opportunity to do something about it.

During the Second World War, Canadian soldiers were asked to volunteer for top- secret exercises in return for fine meals on white table cloths, extra leave, and an extra fifty cents a day. Perhaps as many as 3,000 soldiers agreed, putting themselves at the service of their country. As they were to discover, the real price for these modest perks was immodest, even indecent. Over a period of six weeks or so, many of these soldiers became unwitting participants in chemical warfare experiments; they were made to don experimental equipment, or they were slathered with anti-gas ointment, or made to wear uniforms with holes cut out. Some were made to stand in fields and turn their backs while planes rained chemicals down on them. Some were told to crawl through bomb craters contaminated with mustard gas and then sit in their drenched uniforms for hours, breathing the vapours and letting the liquid score their skin. When these men sought medical attention to quell the burning, or to tame the blisters that broke out, veterans say it was sometimes denied so that researchers could record the effects.

If all of this sounds incredible it is only because of its rank indecency – it is unfathomable that this kind of thing would happen in this country today. It is a shameful saga, a blot on our history. Yet the uncommon sacrifice made by these men has not been met with uncommon resolve to do what can be done to make it right. Instead, it was initially met with an attempt to sweep it away in the interests of "national security." When the event was acknowledged, efforts to remedy it were met with an all too common inertia, or an all too common inadequacy, and without an admission that all of this was simply wrong. It is time for an immediate, resolute and humane response.

Defence Research Establishment Suffield (DRES) was established in 1941 as a field station of the Canadian Army. Then known as the Experimental Station Suffield, its primary mission was to assist in the preparation of chemical warfare capability, even though Canada was a signatory to the 1925 Geneva Gas Protocol, which prohibited the use of poison gas and the practice of bacteriological warfare. In conjunction with its allies, the United Kingdom and the United States, it was decided to study the effects of chemical weapons on the combat capabilities of soldiers, including mustard gas – a liquid – and other agents, including chlorine and lewisite, a particularly potent form of mustard gas. This was being done in the expectation that Germany or Japan might use such weapons on Britain or its allies. The bulk of the testing in Canada was done at Experimental Station Suffield. Other testing was done at the Chemical Warfare Laboratories in Ottawa (now Defence Research and Development Canada or DRDC-Ottawa, referred to herein as "CWL"). Much of the focus of the experiments was to evaluate the efficacy of protective clothing and ointments, but it was also undertaken to

assess the different effects of the various agents employed. Those effects were assessed on sheep and other animals - and on men, on Canadian soldiers. These soldiers were acting as human test subjects. It is not hyperbole to call them guinea pigs.

It is not clear precisely how many men participated, but there appear to have been between 2000 and 3000 men recruited between 1942 and 1945. These men were not told that they were to be used as human test agents for chemical weapons experimentation. Instead they were invited to participate in a top-secret assignment, in return for modest benefits - comfortable beds, better food, more leave, and a modest pay increase. The assignments lasted for approximately six weeks. While some recruits may not have been exposed to chemical agents during the time of their involvement, many were, some perhaps on more than one occasion.

The protocols and technical reports for the human experiments are available in the DND archives. They confirm that some were made to stand in fields while they were sprayed from the air with chemical agents. Others were made to manoeuvre in contaminated areas. Still others were exposed to chemicals in gas chambers, and some had their forearms drizzled with liquid chemicals. Many of these men suffered immediate gas burns and painful blisters, vomited, or choked for air. Some were hospitalized for weeks. (A number of photographs are in the DND archives.) This testing program did not stop with the hostilities. Some testing continued at Suffield and elsewhere even after the war.

Long Term Consequences

For many of the veterans, the suffering did not end with their discharge from the program. While it may have been that scientists involved in the Canadian testing were not personally aware of the long-term effects of chemical exposure, according to Dr. Constance Pechura, the Director of an Institute of Medicine study (the "IM Study") undertaken in the U.S. in 1991 at the behest of the U.S. Department of Veterans Affairs (the "VA"), some long-term effects of exposure to mustard gas had been known since the 1930's as a result of the World War I experience. This IM Study was undertaken, following claims from American gas test subjects, to "survey the scientific and medical literature...to assess the strength of the association between exposure to (mustard gas and lewisite) and the development of specific diseases." Its results removed any doubt there may have been about the matter. A committee, drawn from a wide variety of medical disciplines reviewed more than 2000 documents before publishing its conclusions, entitled *Veterans at Risk: The Health Effects of Mustard Gas and Lewisite* (National Academy Press, 1993). Not surprisingly, the IM Study found clear causal relationships between exposure to mustard gas and serious health problems, including several types of cancer, sexual dysfunction, asthma, chronic bronchitis, emphysema and other respiratory problems, eye problems and psychological disorders, including post traumatic stress disorder (as an effect of the test experience, not the toxicity of the gas). It also found suggested causal relationships between exposure and leukaemia and reproductive dysfunction. It is no surprise, either, that veterans of the Canadian

experiments have experienced such conditions, including chronic obstructive pulmonary disease, infertility and cancer.

Secrecy

For years, Canadians learned nothing about this, in no small measure because many, and probably all, of the test subjects were made to swear an oath of secrecy. These men were either orally warned that they would be prosecuted under the *Official Secrets Act* should they say anything about what went on, or they were made to swear their secrecy in writing. A copy of a secrecy letter has been found in a number of files, indicating that if the soldiers talked about what happened, they could be imprisoned for five years.

Secrecy was not secured only by threats of imprisonment. Documents in connection with these activities remained classified until the mid-80s. Others stayed classified until research by John Bryden, then a journalist and now a Member of Parliament, prompted their declassification. Bryden's research was published in 1989 in a book about Canada's role in WWII chemical warfare testing.[1]

Knowledge of the full impact of what happened was inhibited not only by threats and claims of national security. It was also inhibited by baneful record keeping. If systematic lists of test subjects ever existed, none survive. Nor are there lists that tie individual names to the "experimental number" given to each participant. Indeed, with few exceptions, the military records of individual soldiers who were involved fail to contain any clear reference to exposure to mustard gas or other chemicals.

At Suffield, when their test period was complete, test subjects were given leave and then returned to their own units. There was no provision made for medical follow-up. Of course, without records, meaningful follow-up would have been impossible in any event. Veterans have even reported that they refrained from obtaining medical treatment, or from disclosing potential causes of their ailments, because of the *Official Secrets Act* warnings they received.

The Aftermath

In the ensuing years, some veterans attempted to obtain pensions under the *Pension Act*, based on the injuries they had sustained. Some were reportedly turned away. They could not make their case without access to documentation. Some report they were met with the suggestion that they were fabricating their stories, or were even delusional. It was not until the late 1980s that there was even modest official acknowledgement that the experimentation had even occurred.

In 1988, questions about Canada's role in chemical/biological warfare testing were raised in the House of Commons. This lead to the establishment of a hotline for former chemical test subjects. A press release from Perrin Beatty, then Minister of National

---

[1] John Bryden, *Deadly Allies: Canada's Secret War 1937-1947* (Toronto: McClelland & Stewart, 1989)

Defence, asked people who had been tested with "nerve agents" prior to 1968 to come forward. One hundred and twenty-nine people called the hotline. Only eight of the callers were connected to Suffield or CWL. The remedy was to refer callers to Veterans Affairs Canada (VAC) services to determine whether they should bring pension applications. It is not clear how many of these people, or how many Suffield or CWL veterans, applied for pensions but were denied.

Over the course of the next decade or so, there were spurts of publicity. Several radio and television programmes aired, and a documentary film about the Suffield gas tests was made. There have been numerous articles in the newspapers, primarily the local papers, but until recently, there was little real governmental reaction.

As early as 1999, even before my Office was fully operational, a complaint was received and other complaints have since followed.

In the mid-1990s, veteran and experiment survivor, Harvey Friesen, began to lobby the Minister of National Defence in an effort to get the government to acknowledge its responsibility and to provide remedy. Finally, in May of 2000, National Defence Minister Eggleton dedicated a plaque at Canadian Forces Base Suffield, recognizing the volunteers who participated in the chemical experiments. It reads, "In recognition of those who suffered that their comrades in arms might be spared the horrors of chemical warfare. They also served." Two dozen test subjects or widows attended at DND expense.

The ceremony did not quell concerns that had been left unattended for years. At the ceremony, Mr. Friesen, who would subsequently bring a complaint to my Office, discussed compensation with Minister Eggleton, but heard nothing back. Mr. Bill Tanner, another test subject, wrote numerous letters to various ministers of National Defence and Veterans Affairs Canada. He ultimately received a reply from Mr. Eggleton, stating that he was not entitled to additional compensation because he was in receipt of a pension.

In September 2001 things heated up. A call for comprehensive compensation was made, along with a threat to take legal action. Cliff Chadderton, CEO of the War Amps and the Chair of the National Council of Veterans Associations, who was instrumental in lobbying successfully for compensation for the Hong Kong veterans and the merchant mariners, corresponded with the Ministers of National Defence and Veterans Affairs Canada asking for compensation for the Suffield volunteers and their heirs. He suggested that, failing prompt response from the Canadian government, he would take the matter to the Human Rights Committee of the United Nations, as he had done with the case of the Hong Kong veterans.[2]

In the fall of 2003, Mr. Friesen and Mr. Tanner began a national campaign, sending letters to the editor of every community and daily newspaper in Canada. They have received scores of calls from veterans or their families, and their efforts have now

---

[2] Following September 11, however, anxious to avoid public alarm, Mr. Chadderton withdrew his letters.

coalesced into a contingent of more than 200 people. A lawyer has been retained, and there is talk of a class action lawsuit, seeking compensation for veterans, and for the family members of deceased veterans who were not provided with pensions prior to their death.

It is unclear, even to this day, how many of the Suffield and CWL veterans who applied for pensions succeeded. Pension applications that may have been made and refused at the local level are not easily accessible, so only files considered by VAC headquarters are available, leaving an uncertain and incomplete record. While it is thought that approximately one hundred Suffield veterans are receiving VAC pensions today, VAC awards pensions based on disability, not location, so precise numbers are hard to track.

Some Improvement

Of late, things have improved. Our investigation shows that VAC is now very receptive to pension claims from Suffield and CWL veterans. Moreover, in recent years, Mr. Clément Laforce, Deputy Director General at DRDC-Suffield and Major Rob Poisson, a biologist with the Assistant Deputy Minister, Science & Technology (Human Performance), have done a considerable amount of research on the gas tests. They have been DND's front line in helping test subjects substantiate and document their experiences. I am impressed with their caring attitude and the level of service they have provided to those who have contacted them. For example, they try to correlate names and experiments from information provided by former test subjects and send them any documents (test protocols, photos) they can find. They have also been of invaluable assistance in providing my investigator, Suzanne Belson, with information and ideas as she worked on this case.

Still, they are frustrated in their efforts by gaps in the files. In the mid-80s, Mr. Laforce's predecessor found some old file cabinets with records of the gas tests and from these and other sources a list of some 2500 names has been compiled. The list, however, is imperfect because it contains names of people who were at Suffield for reasons other than as gas test subjects, as well as names of subjects from the post-war period. It is also clear that many names that should be on the list are missing.

DND and VAC have also hired a researcher to go through the military files of people named on the list. This work is progressing. Names of people who are identified as being at Suffield during the war are referred to VAC to determine if they are already a VAC client. If not, further research to locate them is being done. I understand that DND and VAC have also recently compiled a list of 770 persons who may have been exposed to mustard gas or other agents while posted at CWL.

My Office's Involvement

Commencing in 1999, my Office began receiving complaints relating to gas tests at Suffield:

1. Mr. Harvey Friesen, referred to above, who volunteered as a subject for chemical warfare tests at Suffield, has suffered debilitating skin problems that continued to plague him for many years afterwards and for which he was hospitalised on several occasions after the war. Mr. Friesen has been the unofficial coordinator of the gas test subjects and, by 2000, had been in touch with about sixty men or their widows. He originally applied for a pension in 1946 when his skin problems disabled him to the point he could not work. He was refused. He was finally successful in getting a pension attributable to mustard gas exposure in late 2003.

2. Mr. Bill Tanner is another former test subject who has been very active in trying to solicit political interest in the case. Mr. Tanner is receiving a pension for disabilities attributable to the gas tests, including cancer.

3. Another complainant, who died in 2002, was a gas test subject. He spoke about his personal experience at Suffield and his long-lasting mental and physical problems.

4. Still another complainant, the son of a gas test subject who died just before the plaque-unveiling ceremony at Suffield, came forward but declined personal involvement. He felt his mother had been affected enough by the damage the gas tests brought to her husband, and he wanted her to put the issue behind her. His concern was that the remaining subjects be taken care of, medically and financially.

5. As of January 26, 2004, we have received five complaints from former members and their families who state they were subjected to mustard gas during WWII at the Chemical Warfare Laboratories (CWL) in Ottawa.

On the face of it, there are potential impediments to my involvement in these complaints. First, they predate my mandate. In May of 2001, however, after receiving the Friesen complaint, I recommended to former Minister of National Defence, Art Eggleton, that I be granted authority to investigate it. My rationale was that:

> The long-term effects of the tests may still be having emotional, psychological and physical effects on the participants. If they are entitled to pensions and are in need of treatment, identifying them and making sure that they are given the information and services they need and are entitled to, is the proper thing to do. While there may be no direct impact on DND/CF

> members today, the value of ensuring that these former members are treated fairly, could serve to reinforce the perception of DND as a caring and responsible institution and contribute to fostering goodwill amongst current members.

The MND authorized an investigation into this issue.

Second, my mandate provides that I should not normally investigate while an issue is being looked at by existing mechanisms. However, in this case, given the age of the complainants, I instructed my assigned investigator to take a proactive role. She has been working very closely with DND, VAC and the complainants to resolve the issue.

Third, responsibility for pensions and medical care for service-related injuries lies with Veterans Affairs Canada, not with the Department of National Defence. Compensation packages in other situations related to WWII (for example, the Hong Kong veterans and the Merchant Marine sailors) have been authorized by the Government of Canada and administered by VAC. Still, these tests were conducted under the auspices of DND. This Department therefore has a moral role to play. Moreover, the dedication of the plaque at Suffield by a Minister of National Defence demonstrates an acceptance of this role, as well as recognition of departmental responsibility. Indeed, I have been informed that DND now seems to be willing to accept responsibility and consider additional payments itself.

It is evident that matters require the urgent intervention of an intermediary. My Office was created to deal with precisely the kinds of cases which cry out for someone to facilitate a resolution and I am poised to fill that role here. The Suffield and CWL veterans are frustrated by years of enforced silence, and intransigence. While steps are being undertaken by some in an effort to provide redress, an understandable sense of urgency among potential claimants is threatening to escalate matters. As indicated, a class action lawsuit looms. Were that action to occur, it would be a lose-lose situation. It would pit the government against its own soldiers, and signal the further rejection of those men. It would leave current members of DND wondering what kind of ill treatment they might endure, only to be met with years of inaction and secrecy. It would become a war of attrition, as claimants, all of whom are at least in their seventies or older, die with a sense of grievance, instead of a sense of redress. It would entail enormous legal costs and ongoing, adverse publicity. And it could result in meritorious claims of particular individuals being frustrated by the absence of proof, an absence that was largely created by the government itself, either through incompetent record-keeping or a self-serving desire to leave no trace. This matter should not end up in court. It is time for someone to step up to the plate. It has been more than fifty years. That is long enough.

Adequacy and Urgency of Measures Taken

The complainants want a number of things. They want:

1. proactive efforts to ensure that those test subjects who are still alive receive the pensions and, where necessary, the appropriate care they deserve;

2. additional compensation, beyond VAC pensions, which are perceived to be inadequate; and

3. an apology.

I will be recommending, to the extent that I can given my function as the DND/CF Ombudsman, that each of these measures be agreed to. I will explain why.

The Inadequacy of Current Measures

The 1988 press release from Perrin Beatty asking people who had been tested with "nerve agents...pre-1968" to come forward was well-intentioned, but woefully inadequate. First, instead of taking proactive steps to scavenge government records to try to identify those who were injured in this way, this initiative put the onus on the veterans to show themselves. Its effectiveness depended on veterans seeing the press release, and was therefore, on its face, predestined to fail as a comprehensive solution. Second, the press release was not focussed on the WWII group, reducing the chances that Suffield and CWL veterans would come forward, even if they were to see it; many still laboured under the threat that it would be an offence to speak about what had happened to them, and we know that some veterans never applied for pensions because of this. Third, the press release spoke of "nerve agents." The chemicals used in WWII were not nerve agents. Fourth, of those who did come forward, it is unclear how many even received pensions. The inadequacy of governmental records undermined at least some of the applications, as it has from the outset.

The initiative in May 2000 of National Defence Minister Eggleton dedicating a plaque at Suffield, recognizing the "volunteers" who participated in the chemical gas experiments, while well intentioned, was also inadequate. It was known to be, and meant to be, symbolic, nothing more. Not surprisingly, some of the veterans consider it to have been a token. Some even found it to be clumsy. The test subjects in attendance were given a photocopy of the plaque as a memento. One of them referred to the document as "a piece of paper, the cheapest one could find (which) they didn't even have the decency to put our names on." A former Suffield chemist felt slighted because those who worked at Suffield were not recognized. Another test subject felt that the phrase "They also served" confirmed the impression that the test subjects made some inferior contribution to the war effort. Moreover, there was no recognition of the CWL subjects. Finally, and perhaps most importantly, this gesture contained no recognition of wrong. It was an

acknowledgment of contribution, with no apology attached. Disappointment with the Minister's initiative might have been expected. It was a case of too little, too late.

As indicated, there have been commendable efforts within VAC to take seriously the pension applications that are now being made. Still, it is my opinion that the practice of turning to VAC pensions to remedy the wrongs that were done is insufficient. I say this for four important reasons:

1. There can be no confidence that those eligible applied when they were eligible. The threat of prosecution inhibited some from coming forward, for fear that even a pension application predicated on injuries suffered from experimentation would be an infringement of the *Official Secrets Act*, leading to years in prison. Moreover, for years the government was not sufficiently aware of links between exposure and disease. In short, there have been delays in coming forward that are not the fault of claimants. Meanwhile, while VAC pensions can be retroactive, it is for a maximum of three years from the date of award. I understand that in some extraordinary circumstances, this can be stretched an additional amount not exceeding 2 years pension. It has been close to 60 years since these events, and putting a man on a pension now in the waning years of his life, while he was deprived of that pension for decades, is a paltry response;

2. Government efforts to inspire and facilitate pension applications when the problem first came to light were inadequate. It is only now that the government is being proactive in finding and identifying possible claimants, instead of sitting back passively expecting the men to take the initiative as had been done in the past;

3. The failure to keep central records and the lack, until comparatively recently, of computerized files of denied pensions applications makes it impossible to know how many test subject veterans applied in the past and were refused;

4. Moreover, pensions have been denied to some because of the veil of secrecy shrouding these events. The dearth of dependable information continues to frustrate efforts to use the pension solution. Claims have literally been frustrated by the government's self-inflicted inability to validate those claims, an inability caused by the absence of any timely, official acknowledgement; the absence of lists of test subjects; and the failure, intentional or not, to document the medical files of the soldiers.

So, efforts to date, including those currently underway to provide a pension to those entitled, have been inadequate.

Delay is No Excuse

Even though the government appears not to be hiding behind delay or the effluxion of time to cast the claims of test victims aside, it is worth stating overtly, for the record, that neither delay nor the effluxion of time can stand as impediments to providing adequate

responses now. Even in the sometimes ethically stilted world of legal technicality, it is now recognized that strict limitation periods do not begin to run until the claimant understands not only the act that was done, but also the harm it caused. As indicated, as late as 1988, then Minister of Defence Beatty was apparently not aware of any proof about causation between veteran complaints and the injuries suffered by those unlucky enough to have been chosen for human experiment. Only recently has a list been established in Canada of which ailments can be linked to that experimentation. Moreover, even in the world of legal technicality, it is now recognized that if the wrongdoer has taken steps to prevent the complainant from coming forward, such as an abuser threatening a victim to remain silent, a limitation period will not run. Here the combination of lost information, reliance on the spurious claim of national security, and the invocation of threatened prosecution under the *Official Secrets Act* must still any temptation there may be to say, "it is too late." When we leave the world of law and enter the world of human decency, delay becomes even less of an issue.

Consent is No Excuse

Nor is there any justification for denying remedy based on consent. First, these men did not volunteer in any real sense of the term. Consent requires full or at least meaningful information. It would not be unfair to say that they were seduced into putting themselves in harm's way by promises of benefits, when they were not told of the most material of facts – that they were recruited as guinea pigs. Second, it would be unduly cynical to suggest that it was the chance for a cushy stay in Canada for a few weeks, away from the fighting, that brought these men forward. There is every reason to conclude that it was the allure of a top-secret mission in the service of their country that helped motivate them. Third, once on site, their readiness to go in a gas chamber and doff their gas masks, or crawl through chemicals, or stand with their exposed backs to military vapour, while acts of uncommon courage, can only be understood as the acts of obedience that are expected of those who serve. As, Mr. Tanner explained in an interview with the *Montreal Gazette*, once at the experimental station, soldiers were not allowed to leave. "There was only one option – turn and run. But we were at war. That thought never entered my mind or anyone else's." His colleague, Paul Eckert explained, "I was just at the bottom of the totem pole. I couldn't do anything. You're just a dumb bunny that goes along with the rest of the sheep, and that's it."[3] In short, there was no balance of information, or of power, that could begin to make "consent" an answer.

---

[3] Kara Kinna, "The Pain was Horrific –Suffield Survivor: 'Human guinea pigs' demand compensation for suffering," *Montreal Gazette*, January18, 2004.

The Demands Evaluated

The Medical Care Demand

Of course, Canada has a medical safety net, treating those who are ill regardless of the causes. There is still a need, however, for DND to demonstrate its commitment to dealing with the long-term injuries caused by military service. In Canada, VAC used the IM study as a "guideline" for several years but has only recently adopted the American Department of Veterans Affairs standards to clearly define which medical conditions they accept as gas-exposure related. But unlike the case in the US, no attempts were made to identify Canadian gas test subjects subsequent to the publication of the IM study. Efforts to find the veterans are now in progress, and it is important that they be continued. It is recommended that DND and VAC publish which medical conditions they accept to be gas-exposure related, that they undertake meaningful steps to identify those gas test subjects who have been affected by those conditions, and that all necessary steps be taken to ensure that appropriate information and medical care is being received.

The Pension Demand

As is evident from the foregoing comments, it would wrong, in my opinion, to turn to pensions as a comprehensive solution at this time. It is too little too late, through the fault of the government and not the claimants. This is not to say that pensions should not be given to those entitled. Of course they should, and they should be given without imposing an inordinate burden on claimants to prove what cannot be proved, now that DND has squandered the requisite information. I would urge the Minister of National Defence to urge his colleague in Veterans Affairs Canada to take a generous factual approach in evaluating pension claims from those who were exposed to chemicals during experiments conducted by the Canadian military.

Why an Apology is Needed

Although most at National Defence have been sympathetic, my investigator was met with the argument by some that the war justified desperate measures. Canada feared that this country or its allies were at risk of chemical war and the circumstances justified the research that was done. It was said that there was therefore no wrong, and no need for an apology.

The suggestion that there was no wrong done is frightening. Even leaving aside the larger debate about whether experimentation through exposure of humans to chemical weapons is ever appropriate, these men found themselves in this situation without full information. They were there only because they were soldiers. Agreeing to serve does not entail licence to be experimented with. It does not entail agreement to be denied medical attention after exposure, or to be left without follow-up care, or to have a pension denied because information needed to validate the claim has been classified, or

because you have been sworn to silence on pain of prosecution. I reject unequivocally any such suggestion, and call on the Minister to do the same. This is a case where an apology, and not just recognition of an unwitting contribution to the war effort, is required.

Why Compensation is Required

In the normal course of events, pensions for service-related injuries are awarded by VAC and no other compensation is payable. The cases of the Hong Kong Veterans, the merchant mariners and the First Nations veterans, while not analogous in substance, show that Canada has been willing to compensate other groups affected by extraordinary WWII-related situations. This is, in my opinion, an extraordinary situation calling for compensation. I am not, of course, in a position to recommend an amount, or even who, in particular, should receive it. It is important, however, that DND set aside a fund and empower an assessor to distribute that fund.

There are a few at DND to whom my investigator has spoken who say that there is no basis for compensation for the test subjects. They argue that the Suffield soldiers were better off than those who were sent to theatres of war, that their suffering was short-lived and that they received extra pay and benefits. It is said that they were never in danger of death, starvation or capture by the enemy. This perspective is without merit, even leaving aside that it is insulting to those test subjects who did go and fight. It is wrong because it fails to take into account a number of important facts:

1. It fails to take account of the long-term physical and psychological damage that the testing entailed. Even accepting that these long-term effects were unintended, they have taken a significant toll on the lives of some participants and their families, and have caused acute suffering over the years;

2. It ignores the absence of informed consent. When the test subjects joined the army, they understood the risks inherent in the war. They were willing to take those risks, accepting that they might be killed, wounded or subjected to horrible treatment *at the hands of the enemy*. It would be unreasonable to assume that they accepted that they would suffer deliberate injuries inflicted by their own country. They could not have known that a service they thought they were rendering for the benefit of Canada would end up damaging their health, and causing a chronic illness or potentially killing them;

3. It ignores the fact that for more than forty years these men had to suffer alone, without any official acknowledgement that the tests even occurred. It ignores that they were under pain of prosecution were they to even speak about it, and that some felt so burdened by their oath of silence that they could not deal adequately with their medical concerns; and

4. It fails to account for the fact the pension approach is inadequate in the case of these veterans, for the reasons described.

Recommendations

I therefore recommend the following:

1. **That the Department of National Defence undertake to identify and publicize which medical conditions they accept to be chemical agent testing related.**

2. **That the Department of National Defence takes meaningful steps to identify the chemical agent test subjects who have been affected by those conditions, to inform them about the effects of the chemical agents used, and to ensure that appropriate medical care is being received.**

3. **That the Department of National Defence make proactive efforts to provide Veterans Affairs Canada with all available information on the identity of test subjects, the tests they participated in, medical records and any other information that may be required to permit and expedite the processing of claims for pensions and other benefits.**

4. **That the Minister of National Defence issue an apology, on behalf of the Department and the Canadian Forces, to those who were exposed to chemical agents during chemical experimentation.**

5. **That continued and concerted efforts be made to identify those who were the subject of chemical experimentation, and that reasonable financial compensation be awarded to them.**

What happened to these men would be unfathomable today. The Department of National Defence should say so, and show through its actions that it believes it to be so. Accepting these recommendations will be a mark of respect for the dignity not only of these men, but of all men and women serving in the Canadian Forces. It will be a reaffirmation of their intrinsic value, not as military weaponry or property, but as human beings entitled to respect and dignity. And it will be an act of prudence. I am advised that the intercession of my Office has delayed a painful, costly lawsuit that no one can win. If the recommendations made here are accepted, then both the Department of National Defence and the Suffield and CWL experimentation victims can win. It is not too late, but delay could make it so. Given the age of the veterans and the many years this case has lingered un-addressed, I urge the swiftest and most expeditious attention to it now.

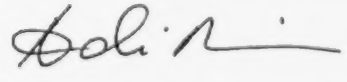

André Marin
Ombudsman
Department of National Defence and Canadian Forces

Plaintes concernant les essais d'agents chimiques réalisés durant la Seconde Guerre mondiale

Table des matières

Introduction 1
Conséquences à long terme 2
Secret 3
La suite des choses 4
Un peu d'amélioration 6
Le rôle de mon bureau dans l'affaire 7
De la pertinence et de l'urgence des mesures adoptées 11
Insuffisance des mesures actuelles 11
Les délais ne sont pas une excuse 13
Le consentement n'est pas une excuse 13
Évaluation des revendications 15
Quant aux soins médicaux 15
Quant aux pensions 15
Pourquoi il faut présenter des excuses 15
Pourquoi il faut offrir un dédommagement 16
Recommandations 19

Introduction

Après de longues années marquées par les secrets et les délais, le moment est venu, pour le ministère de la Défense nationale (MDN), de réparer les torts causés durant la Seconde Guerre mondiale aux soldats canadiens qui ont fait lobjet d'expériences de guerre chimique à Suffield et à Ottawa, et de le faire en évitant les délais, les coûts et les rancœurs que comporte la voie judiciaire. Bien que cela fasse plus de 60 ans que les événements ont eu lieu, leurs effets se font encore sentir aujourd'hui. De même, nous disposons d'un court intervalle pour corriger la situation.

Durant la Seconde Guerre mondiale, on a demandé à des soldats canadiens de se porter volontaires pour participer à des exercices très secrets en échange de repas gastronomiques servis sur des nappes blanches, de congés supplémentaires et dun complément salarial de 50 cents par jour. Le nombre de soldats qui ont accepté de participer à ces exercices, se mettant ainsi au service de leur pays, a peut-être atteint les 3 000. Ils allaient découvrir que le prix réel à payer pour ces modestes avantages était, lui, exorbitant, voire indécent. Pendant quelque six semaines, nombre dentre eux ont pris part sans le savoir à des expériences de guerre chimique; ils ont eu à porter du matériel expérimental, ont été enduits d'onguents antigaz ou ont dû porter un uniforme troué. Certains ont dû se tenir debout dans un champ, le dos tourné, tandis qu'un avion déversait sur eux une pluie d'agents chimiques. Certains ont reçu l'ordre de se déplacer en rampant dans des trous de bombes contaminés au gaz moutarde, puis de rester assis là pendant des heures, dans leur uniforme trempé, à respirer les vapeurs des produits chimiques et à endurer la brûlure du liquide sur leur peau. Quand ils ont demandé des soins médicaux pour soulager leurs brûlures ou traiter les cloques qui leur apparaissaient sur la peau, on les leur a parfois refusés, disent-ils, pour que les chercheurs puissent consigner les effets des agents chimiques.

Si tout cela paraît incroyable, c'est qu'il s'agit d'événements absolument indécents — il est inimaginable qu'une telle chose puisse se produire, aujourd'hui, dans notre pays. C'est une histoire honteuse, une tache sur notre mémoire collective. Néanmoins, le sacrifice singulier de ces hommes n'a pas débouché sur la ferme intention de faire le nécessaire pour que justice soit faite. À la place, il y a eu d'abord la tentative de reléguer l'histoire aux oubliettes, dans l'intérêt de la « sécurité nationale ». Quand les faits ont été reconnus, les efforts déployés pour rectifier la situation ont été freinés par une inertie par trop courante ou encore une incompétence par trop répandue, sans que l'aveu soit fait que tout cela était simplement répréhensible. Le moment est venu d'agir avec fermeté et compassion et de trouver une solution immédiate au problème.

Le Centre de recherches pour la défense Suffield (CRDS) a été établi en 1941 en tant que station de l'Armée canadienne. Baptisé « station expérimentale Suffield » à l'époque, le Centre avait pour mission première d'aider les Forces à se doter de moyens de guerre chimique, même si le Canada avait signé le protocole de Genève de 1925 sur l'emploi des gaz, qui interdit l'utilisation de gaz toxiques et la guerre bactériologique. De concert avec ses alliés, le Royaume-Uni et les États-Unis, le Canada a décidé d'étudier les effets des armes chimiques sur laptitude au combat des soldats, y compris ceux du gaz moutarde — un liquide — et d'autres agents, notamment le chlore et la lewisite, forme

particulièrement active du gaz moutarde. Les autorités croyaient que l'Allemagne ou le Japon pourraient utiliser de telles armes contre la Grande-Bretagne ou ses alliés. Au Canada, la majeure partie des essais s'est déroulée à la station expérimentale Suffield. D'autres expériences ont été menées aux Chemical Warfare Laboratories (laboratoires de guerre chimique [LGC]), à Ottawa (le laboratoire d'Ottawa s'appelle aujourd'hui Recherche et développement pour la défense Canada, ou RDDC Ottawa, ci-après appelé « LGC »). Pour une grande part, les expériences visaient à déterminer l'efficacité des onguents et des vêtements protecteurs, mais également à évaluer les différents effets des divers agents employés. Les effets en question ont été étudiés chez le mouton et d'autres animaux — et chez l'homme, en l'occurence des soldats canadiens. Ces derniers ont été les sujets d'expériences sur l'être humain. Il n'est pas exagéré de dire qu'ils ont servi de cobayes.

On ne sait pas très bien combien d'hommes ont participé aux expériences, mais il semble que 2 000 à 3 000 soldats aient été recrutés à cette fin entre 1942 et 1945. On ne leur a pas dit qu'ils allaient faire l'objet d'une expérience portant sur des armes chimiques. On les a plutôt invités à participer à une mission ultrasecrète en échange de modestes avantages — un lit confortable, de meilleurs repas, des congés supplémentaires et une légère augmentation de la solde. Les affectations duraient environ six semaines. Bien que certains soldats n'aient pas été exposés à des agents chimiques au cours de leur assignation, bon nombre l'ont été, et dans certains cas, plus d'une fois.

Les protocoles et rapports techniques concernant les expériences faites sur des êtres humains se trouvent dans les archives du MDN. Ils confirment le fait que certains soldats ont reçu l'ordre de se tenir debout dans un champ pendant que des agents chimiques étaient vaporisés sur eux depuis les airs. D'autres ont été contraints de faire des manœuvres dans des zones contaminées. D'autres encore ont été exposés à des produits chimiques dans une chambre à gaz, et certains ont vu leurs avant-bras aspergés de produits chimiques sous forme liquide. Nombre d'entre eux ont souffert de brûlures immédiates et de cloques douloureuses, ont vomi ou ont étouffé. Certains ont été hospitalisés pendant des semaines. (On trouve un certain nombre de photographies dans les archives du MDN.) Le programme dessais n'a pas cessé avec la fin des hostilités. Certaines expériences se sont poursuivies, à Suffield et ailleurs, après la guerre.

Conséquences à long terme

Pour de nombreux anciens combattants, les souffrances n'ont pas cessé au moment où ils ont été « libérés » du programme. Il se peut que les scientifiques ayant participé aux essais canadiens n'aient pas été personnellement conscients des effets à long terme de l'exposition aux produits chimiques, selon la Dre Constance Pechura, responsable d'une étude de l'Institute of Medicine entreprise aux États-Unis en 1991, à l'instigation du département américain des Anciens Combattants, mais les effets à long terme de l'exposition au gaz moutarde étaient connus depuis les années 1930 en raison de la Première Guerre mondiale. Comme certains Américains prétendaient avoir été l'objet d'essais de gaz, l'étude de l'Institute of Medicine a été entreprise. Elle visait à compulser

la documentation scientifique et médicale en vue de déterminer jusqu'à quel point il existait un lien entre lexposition au gaz moutarde et à la lewisite et l'apparition de maladies particulières. Les résultats de l'étude ont éliminé tout doute qui pouvait subsister à ce sujet. Un comité, dont les membres provenaient dune panoplie de disciplines médicales, a examiné plus de 2 000 documents avant de publier ses conclusions dans un ouvrage intitulé *Veterans at Risk: The Health Effects of Mustard Gas and Lewisite* (National Academy Press, 1993). Comme il fallait s'y attendre, l'étude de l'Institute of Medicine a montré qu'il existe une relation de cause à effet sans équivoque entre l'exposition au gaz moutarde et de graves problèmes de santé, notamment diverses formes de cancer, la dysfonction sexuelle, lasthme, la bronchite chronique, l'emphysème et d'autres problèmes respiratoires, des problèmes de la vue et des troubles psychologiques, y compris le syndrome de stress post-traumatique (effet attribuable à l'expérience elle-même et non pas au caractère toxique du gaz). L'étude a également montré qu'il semble exister une relation de cause à effet entre l'exposition aux substances en question et la leucémie ainsi que le dysfonctionnement de la reproduction. Ce n'est pas étonnant non plus que les anciens combattants qui ont fait lobjet des expériences canadiennes aient connu le même genre de problèmes, notamment la bronchopneumopathie chronique obstructive, l'infertilité et le cancer.

Secret

Pendant des années, les Canadiens n'ont rien su de cette affaire, essentiellement du fait qu'un grand nombre, sinon la totalité des sujets des expériences ont été contraints de prêter serment et, ainsi, de garder le secret. Soit qu'on leur a dit de vive voix qu'ils allaient être poursuivis en vertu de la *Loi sur les secrets officiels* s'ils révélaient quoi que ce soit, soit qu'ils ont dû s'engager par écrit à garder le secret. On a trouvé copie de la lettre confirmant l'interdiction de divulgation dans plusieurs dossiers, qui prouve que si les soldats parlaient de ce qui était arrivé, ils pourraient être emprisonnés pendant cinq ans.

Il n'y a pas que les menaces demprisonnement qui ont servi à garantir le secret entourant cette histoire. La documentation se rapportant aux activités en question est demeurée classifiée jusqu'au milieu des années 1980. Certains documents sont même demeurés classifiés jusqu'à ce que John Bryden, journaliste à l'époque et aujourd'hui député, fasse des recherches et amène leur déclassification. M. Bryden a publié le fruit de ses recherches en 1989 dans un ouvrage portant sur le rôle du Canada dans les essais de guerre chimique pendant la Seconde Guerre mondiale[1].

Par ailleurs, il n'y a pas que les menaces et les allégations concernant la sécurité nationale qui ont empêché que l'histoire et ses répercussions soient révélées au grand jour. La façon de tenir les dossiers a aussi été déplorable. S'il y a déjà eu une liste systématiquement dressée des sujets des expériences, aucune n'a subsisté. Il en va de même de listes qui feraient le lien entre une personne et le «numéro d'expérience» attribué à chacun des participants. En fait, à quelques exceptions près, les dossiers militaires individuels des soldats qui ont participé aux exercices ne mentionnent jamais

---

[1] John Bryden, *Deadly Allies: Canada's Secret War 1937-1947*, Toronto, McClelland and Stewart, 1989.

clairement quelque exposition que ce soit au gaz moutarde ou à d'autres produits chimiques.

À Suffield, une fois la période d'essais terminée, les sujets obtenaient un congé, puis étaient renvoyés dans leur unité. Aucune disposition n'a été prise pour qu'il y ait un suivi médical. Naturellement, sans les dossiers, un suivi significatif aurait été impossible à faire, de toutes façons. Des anciens combattants ont même signalé qu'ils s'étaient privés de soins médicaux ou abstenus de révéler la cause possible de leurs maux en raison des avertissements qu'ils avaient reçus concernant la *Loi sur les secrets officiels*.

La suite des choses

Pendant les années qui ont suivi l'affaire, certains anciens combattants ont essayé d'obtenir une pension en rapport avec les blessures subies en vertu de la *Loi sur les pensions*. Certains auraient été déboutés. Ils ne pouvaient faire valoir leur cause sans avoir accès à la documentation. Certains signalent s'être fait dire qu'ils fabulaient ou inventaient des histoires. Il a fallu attendre jusqu'à la fin des années 1980 pour qu'il y ait ne serait-ce que la plus petite reconnaissance officielle quant aux expériences qui ont eu lieu.

En 1988, des questions concernant le rôle du Canada dans les essais de guerre chimique ou biologique ont été soulevées à la Chambre des communes. Cela a mené à l'établissement d'une ligne d'assistance téléphonique à l'intention des premiers sujets d'essais chimiques. Un communiqué de presse de Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale à l'époque, demandait aux gens qui avaient participé à des études sur des « agents neurotoxiques », avant 1968, de signaler leur cas. Cent vingt-neuf personnes ont répondu à l'appel. Dans huit cas seulement, un lien a été établi avec Suffield ou le LGC. Le recours prévu consistait à aiguiller les gens qui appelaient vers les services du ministère des Anciens Combattants (ACC) afin de déterminer s'ils devaient demander une pension. On ne sait pas trop combien de ces personnes, ou combien des participants aux expériences de Suffield ou du LGC, ont demandé une pension et se la sont vu refuser.

Au cours des quelque dix années qui ont suivi, l'affaire a rejailli de temps à autre. Les essais de gaz à Suffield ont fait l'objet de plusieurs émissions de radio et de télévision ainsi que d'un documentaire. Il y a eu de nombreux articles dans les journaux, surtout les journaux régionaux, mais, jusqu'à une époque récente, la réaction gouvernementale s'est révélée assez faible.

Dès 1999, avant même que mon bureau soit complètement fonctionnel, nous avons reçu une plainte. D'autres nous sont parvenues depuis.

Au milieu des années 1990, un ancien combattant et survivant des expériences, M. Harvey Friesen, a commencé à faire pression sur le ministre de la Défense nationale afin d'obtenir que le gouvernement reconnaisse sa responsabilité et prescrive un recours. Enfin, en mai 2000, le ministre de la Défense nationale, M. Art Eggleton, a présidé au dévoilement d'une plaque, à la Base des Forces canadiennes Suffield, en l'honneur des

volontaires ayant participé aux expériences chimiques. La plaque se lit comme suit : « À la mémoire de ceux qui ont souffert pour épargner à leurs compagnons darmes les horreurs de la guerre chimique. Ils ont également servi. » Vingt-quatre sujets ou veuves de sujets ont assisté à la cérémonie, aux frais du MDN.

La cérémonie ria pas réglé les problèmes dont on ne sétait pas occupé depuis des années. Lors de la cérémonie, M. Friesen, qui allait déposer plus tard une plainte à mon bureau, a discuté de dédommagement avec le ministre Eggleton, mais il n'en a plus entendu parler. M. Bill Tanner, autre sujet d'essais, a écrit de nombreuses lettres à divers ministres de la Défense nationale et des Anciens Combattants. Il a fini par recevoir une réponse de M. Eggleton, qui disait qu'iln 'avait pas droit à un dédommagement supplémentaire parce qu'il touchait déjà une pension.

En septembre 2001, les choses se sont compliquées. Un appel en faveur d'un dédommagement intégral a été lancé, de même que la menace d'une poursuite en justice. Cliff Chadderton, premier dirigeant des Amputés de guerre et président du Conseil national des associations d'anciens combattants — qui a joué un rôle essentiel dans l'obtention d'une compensation accordée aux membres de la marine marchande et aux anciens combattants faits prisonniers à Hong Kong —, a correspondu avec les ministres de la Défense nationale et des Anciens Combattants pour demander que les volontaires de Suffield et leurs héritiers soient dédommagés. Il a laissé entendre qu'en l'absence dune réaction rapide de la part du gouvernement canadien, il porterait l'affaire devant le Comité des droits de lhomme des Nations Unies, comme il la fait dans le cas des anciens combattants faits prisonniers à Hong Kong[2].

À l'automne 2003, MM. Friesen et Tanner ont lancé une campagne nationale consistant en une série de lettres envoyées au rédacteur en chef de chacun des journaux régionaux et quotidiens du Canada. Ils ont reçu des appels de la part d'anciens combattants ou de leurs familles, et leurs efforts ont abouti à un regroupement qui compte plus de 200 personnes. Les services d'un avocat ont été retenus, et il est question d'intenter un recours collectif pour obtenir que les anciens combattants soient dédommagés, tout comme les parents des anciens combattants décédés avant d'avoir reçu une pension.

Aujourd'hui encore, on ne sait pas très bien combien d'anciens combattants de Suffield et du LGC ayant demandé une pension ont réussi à l'obtenir. Il est difficile d'avoir accès aux demandes de pension qui peuvent avoir été présentées — et refusées — à l'échelle locale. En effet, seuls les dossiers s'étant rendus à l'administration centrale d'ACC sont disponibles, ce qui laisse l'affaire incomplète et imprécise. On croit qu'une centaine des anciens combattants de Suffield reçoivent une pension d'ACC, aujourd'hui, mais celle-ci est attribuée en fonction de l'invalidité plutôt qu'en fonction de l'emplacement, de sorte qu'il est difficile d'établir des chiffres précis.

---

[2] À la suite du 11 septembre, toutefois, soucieux d'éviter d'alarmer le public, M. Chadderton a retiré ses menaces (lettres).

Un peu d'amélioration

Dernièrement, les choses se sont améliorées. Notre enquête montre qu'ACC est maintenant très ouvert aux demandes de pension provenant des anciens combattants de Suffield et du LGC. Par ailleurs, ces dernières années, M. Clément Laforce, directeur général adjoint du RDDC Suffield, et le major Rob Poisson, biologiste attaché au sous-ministre adjoint (Sciences et technologie [Performances humaines]), ont fait beaucoup de recherches sur les essais de gaz. Ils ont été à l'avant-plan des efforts déployés par le MDN pour aider les sujets d'expériences à monter et à étoffer leurs dossiers. Le souci d'autrui dont ils ont fait preuve et le service qu'ils ont donné à ceux qui ont pris contact avec eux m'ont impressionné. Par exemple, ils essaient de faire le lien entre les noms et les expériences à partir de renseignements provenant d'anciens sujets ayant participé aux essais, et ils leur envoient tout document (protocoles d'essais, photos) qu'ils peuvent trouver. Ils ont également apporté une aide précieuse à la responsable de mon enquête, Suzanne Belson, en lui donnant des renseignements et des idées.

Néanmoins, les lacunes qu'ils constatent dans les dossiers sont pour eux une source de frustration. Au milieu des années 1980, le prédécesseur de M. Laforce a trouvé des vieux classeurs contenant des dossiers se rapportant aux essais de gaz. À partir de ceux-ci, et d'autres sources, on a dressé une liste de 2 500 noms. Toutefois, la liste est imparfaite, car elle renferme des noms de personnes qui étaient présentes à Suffield pour des raisons autres que les essais de gaz, ainsi que le nom de sujets d'expériences ayant eu lieu après la guerre. De même, il est évident que nombre des noms qui devraient figurer sur la liste ne s'y trouvent pas.

Le MDN et ACC ont engagé un recherchiste qui a pour tâche de passer en revue les dossiers militaires des personnes dont les noms figurent sur la liste. Les travaux à cet égard progressent. Les noms des personnes ayant été présentes à Suffield pendant la guerre sont envoyés à ACC, qui détermine s'il s'agit déjà de leurs clients. Si ce n'est pas le cas, d'autres recherches sont entreprises pour les trouver. Je crois savoir que le MDN et AAC ont dressé récemment une liste de 770 noms de personnes qui pourraient avoir été exposées au gaz moutarde et à d'autres agents, au LGC.

Le rôle de mon bureau dans l'affaire

Dès 1999, mon bureau a commencé à recevoir des plaintes concernant les essais de gaz qui ont eu lieu à Suffield.

1. M. Harvey Friesen, dont il a été question précédemment, s'est porté volontaire comme sujet d'essais de guerre chimique à Suffield, a souffert de problèmes dermatologiques débilitants qui ont persisté pendant de nombreuses années et pour lesquels il a été hospitalisé à plusieurs reprises, après la guerre. M. Friesen est devenu le coordonnateur officieux des sujets ayant participé aux essais de gaz, et en 2000, il avait déjà communiqué avec quelque 60 hommes ou leurs veuves. Il a d'abord demandé une pension en 1946, alors que ses problèmes de peau le rendaient incapable de travailler. On la lui a refusée. Il a finalement obtenu une pension attribuable à l'exposition au gaz moutarde à la fin de 2003.

2. M. Bill Tanner est un autre sujet ayant participé aux essais qui a été très actif et a essayé d'aiguillonner l'intérêt politique pour le dossier. M. Tanner reçoit une pension pour les invalidités attribuables aux essais de gaz, y compris un cancer.

3. Un autre plaignant, mort en 2002, a fait l'objet des essais de gaz. Il a parlé de son expérience personnelle à Suffield et de ses problèmes physiques et mentaux chroniques.

4. Un autre plaignant encore, dont le père, sujet des essais de gaz, venait de mourir, juste avant la cérémonie de dévoilement de la plaque à Suffield, a signalé son cas tout en refusant de s'engager personnellement dans l'action. Il trouvait que sa mère avait déjà assez souffert des dommages que les essais de gaz avaient causés à son mari, et il voulait qu'elle puisse tourner la page. Quant à lui, il souhaitait qu'on s'occupe des sujets qui restent, sur le plan médical et financier.

5. Le 26 janvier 2004, nous avons reçu cinq plaintes d'anciens membres des Forces et de leurs familles, selon lesquelles ces derniers ont fait l'objet d'expériences au gaz moutarde durant la Seconde Guerre mondiale au laboratoire de guerre chimique d'Ottawa.

À première vue, plusieurs raisons pourraient m'empêcher de m'occuper de ces plaintes. Premièrement, elles sont antérieures à mon mandat. En mai 2001, toutefois, après avoir reçu la plainte de M. Friesen, j'ai recommandé à l'ancien ministre de la Défense nationale, Art Eggleton, de m'accorder le pouvoir de faire enquête à ce sujet. Mon raisonnement était le suivant :

> Les effets à long terme des essais peuvent encore avoir une incidence affective, psychologique et physique sur les participants. Si ces derniers ont droit à une pension et qu'ils ont besoin de traitements, la chose à faire serait

de les identifier et de s'assurer qu'ils obtiennent les renseignements et les services dont ils ont besoin et auxquels ils ont droit. Cela n'a peut-être pas un impact direct sur les membres des Forces canadiennes ou du MDN aujourd'hui, mais le fait de s'assurer que ces anciens membres sont traités avec justice servirait à renforcer la perception selon laquelle le MDN est une institution compatissante et responsable ainsi qu'à favoriser la bonne entente entre les membres actuels.

Le MDN a autorisé une enquête sur la question.

Deuxièmement, d'après mon mandat, je ne devrais pas enquêter sur une affaire dont d'autres mécanismes s'occupent. Toutefois, dans le présent cas, étant donné l'âge des plaignants, j'ai donné pour instruction à mon enquêteuse de jouer un rôle proactif. Cette dernière collabore très étroitement avec le MDN, ACC et les plaignants en vue de régler la question.

Troisièmement, c'est à ACC plutôt qu'au MDN qu'il incombe de s'occuper des pensions et des soins médicaux en rapport avec les blessures subies en service. Dans d'autres situations se rapportant à la Seconde Guerre mondiale (par exemple celle des membres de la marine marchande et des anciens combattants faits prisonniers à Hong Kong), le gouvernement du Canada a autorisé des programmes de dédommagement qu'administre ACC. Néanmoins, les essais dont il est question ont eu lieu sous l'égide du MDN. Ce ministère a donc un rôle moral à jouer dans l'affaire. De plus, le fait que ce soit un ministre de la Défense nationale qui ait dévoilé la plaque à Suffield prouve l'acceptation d'un tel rôle et la reconnaissance de la responsabilité ministérielle à cet égard. En fait, on m'a informé que le MDN semble maintenant lui-même prêt à accepter la responsabilité et à envisager de faire des paiements supplémentaires.

Il est évident qu'un intermédiaire doit intervenir d'urgence pour régler la question. Mon bureau a été créé précisément pour traiter les cas où il faut impérativement trouver une solution, et je suis prêt à jouer ce rôle. Les années de silence forcé et d'intransigeance sont une source de frustration pour les anciens combattants de Suffield et du LGC. Si certaines instances adoptent des mesures pour essayer de réparer les torts causés, le sentiment d'urgence, compréhensible, qu'éprouvent les éventuels plaignants menace d'exacerber les tensions. Comme je l'ai souligné, un recours collectif paraît imminent. Si ce recours devait être intenté, tout le monde y perdrait. Le gouvernement serait forcé de prendre position contre ses propres soldats, et les hommes concernés se sentiraient encore plus rejetés. Cela conduirait les membres actuels du MDN à se demander à quel genre de mauvais traitements ils pourraient être exposés et s'ils se heurteraient aussi, au bout du compte, à des années d'inaction et de secret. Cela deviendrait une guerre d'usure où les plaignants, qui ont tous 70 ans ou plus, mourraient avec le sentiment d'avoir été floués plutôt que celui d'avoir obtenu réparation. Cela entraînerait des coûts juridiques énormes, sans compter une publicité néfaste et constante. Et cela pourrait mener des personnes contrariées par l'absence de preuves — absence qui est, en grande partie, le fait du gouvernement lui-même, qui a mal tenu les dossiers ou agi à dessein pour ne laisser aucune trace — à présenter des demandes fondées. Cette histoire ne

devrait pas se retrouver devant le tribunal. Il est temps que quelqu'un prenne les choses en main. Cela fait plus de 50 ans que ça dure. Cela suffit.

De la pertinence et de l'urgence des mesures adoptées

Les plaignants souhaitent obtenir plusieurs choses :

1. Que des efforts proactifs soient faits pour s'assurer que les sujets ayant participé aux essais qui sont encore en vie reçoivent les pensions et, le cas échéant, les soins appropriés qu'ils méritent.

2. Obtenir un dédommagement supplémentaire, qui aille au-delà des seules pensions d'ACC, perçues comme inadéquates.

3. Recevoir des excuses.

Je vais recommander — dans la mesure où je le peux, étant donné ma fonction d'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes — que chacune de ces mesures soit acceptée. J'expliquerai pourquoi.

Insuffisance des mesures actuelles

Le communiqué de presse publié par Perrin Beatty en 1988 pour demander aux personnes qui avaient fait l'objet d'essais d'agents neurotoxiques avant 1968 de se manifester était bien intentionné, mais tout à fait inadéquat. Premièrement, plutôt que d'adopter des mesures proactives et de récupérer les dossiers gouvernementaux en vue d'identifier les personnes ayant subi des blessures, le gouvernement donnait aux anciens combattants la responsabilité de se faire connaître. Et pour ce faire, il fallait d'abord que ceux-ci voient le communiqué de presse; l'efficacité de la démarche en dépendait. Par conséquent, la mesure en elle-même était vouée à l'échec en tant que solution globale. Deuxièmement, comme le communiqué de presse ne s'adressait pas précisément au groupe de la Seconde Guerre mondiale, les possibilités que les anciens combattants de Suffield et du LGC se manifestent, même s'ils en prenaient connaissance, étaient d'autant réduites. Nombre d'entre eux, toujours au travail, se sentaient menacés : le fait de relater ce qui leur était arrivé serait une infraction, et nous savons que, pour cette raison justement, certains anciens combattants n'ont jamais demandé de pension. Troisièmement, le communiqué de presse parlait d« agents neurotoxiques ». Or les produits chimiques utilisés pendant la Seconde Guerre mondiale n'étaient pas des agents neurotoxiques. Quatrièmement, parmi ceux qui se sont manifestés, on ne sait pas très bien combien ont reçu une pension. Les lacunes dans les dossiers gouvernementaux ont affaibli certaines des demandes, tout au moins, comme c'est le cas depuis le début.

L'initiative du ministre de la Défense nationale, M. Eggleton, en mai 2000 — le dévoilement d'une plaque à Suffield à la mémoire des « volontaires » ayant participé à des expériences de guerre chimique faisant appel à des gaz —, si elle était bien

intentionnée, était également inadéquate. On le savait, et c'était d'ailleurs là l'intention, il s'agissait d'un symbole, rien de plus. Il n'est donc pas étonnant que certains des anciens combattants aient vu en cela un geste de pure forme. Certains ont même trouvé cela maladroit. Les sujets des essais présents à la cérémonie se sont vu remettre une photocopie de la plaque en souvenir. Un d'entre eux a qualifié le document de « bout de papier, ce qu'on peut trouver de moins cher, et ils n'ont même pas eu la décence d'y inscrire nos noms ». Un ancien chimiste à Suffield était insulté parce qu'on n'avait pas reconnu les personnes qui avaient travaillé à Suffield. Pour un autre sujet des expériences, la phrase « Ils ont également servi » venait confirmer l'impression que les sujets des essais avaient apporté une contribution moindre à l'effort de guerre. De plus, les sujets des expériences menées au LGC n'étaient pas reconnus. Enfin, et c'est peut-être là le plus important, le geste ne reconnaissait pas le mal qui avait été fait. On soulignait la contribution, mais on oubliait les excuses. La déception relativement à l'initiative du ministre était prévisible. C'était trop peu, trop tard, comme on dit.

Comme je lai mentionné, des efforts louables ont été faits à ACC pour prendre au sérieux les demandes de pension qui sont maintenant présentées. Tout de même, à mon avis, le fait de mettre les pensions entre les mains d'ACC pour réparer les torts causés n'est pas suffisant. J'invoque à cet égard quatre raisons importantes, que voici :

1. On ne peut avoir la certitude que les personnes admissibles ont présenté une demande au moment où elles étaient en droit de le faire. La menace d'une poursuite a empêché certaines d'entre elles de se manifester de crainte que même une demande de pension pour blessures subies à la suite dexpériences ne constitue une infraction à la *Loi sur les secrets officiels* et ne mène à des années d'emprisonnement. De plus, pendant des années, le gouvernement n'a pas été suffisamment conscient des liens existant entre l'exposition aux produits et la maladie. Bref, les retards liés à la présentation d'une demande ne sont pas la faute des demandeurs. En attendant, les pensions d'ACC peuvent s'appliquer rétroactivement, mais c'est pour un maximum de trois ans à partir de la date d'attribution. Je crois savoir que, dans certaines circonstances exceptionnelles, deux années de plus, et au plus, peuvent être ajoutées. Cela fait près de 60 ans que ces événements ont eu lieu, et accorder une pension à un homme qui en est au crépuscule de sa vie, et qui en a été privé pendant des décennies, ne représente pas grand-chose.

2. Les efforts déployés par le gouvernement pour inciter les gens à présenter une demande de pension et leur faciliter la tâche, au moment où le problème est apparu au grand jour, se sont avérés inadéquats. Ce n'est qu'aujourd'hui que le gouvernement agit de manière proactive et essaie d'identifier les demandeurs éventuels, au lieu de ne rien faire et d'attendre passivement que les hommes concernés prennent l'initiative, comme par le passé.

3. Comme on n'a pas tenu de registres centraux ni, jusqu'à une époque assez récente, de fichiers informatisés pour noter les demandes de pension refusées, il est impossible de savoir combien d'anciens combattants ayant participé aux expériences ont, par le passé, présenté une demande de pension et se la sont vu refuser.

4. Qui plus est, certains se sont vu refuser une pension en raison du secret entourant toute cette histoire. La pénurie de renseignements fiables sur l'affaire continue de miner les efforts pour recourir à la solution des pensions. Il y a des demandes de pension qui n'ont pas abouti en raison de l'incapacité du gouvernement — dont il est lui-même responsable — à les valider, incapacité causée par l'absence de reconnaissance officielle accordée en temps opportun; l'absence de listes des participants aux essais; l'omission, intentionnelle ou non, de documenter les dossiers médicaux des soldats.

Ainsi les efforts déployés jusqu'à maintenant, y compris ceux qui se font à l'heure actuelle, pour verser une pension aux personnes qui y ont droit se sont révélés inadéquats.

Les délais ne sont pas une excuse

Bien que le gouvernement ne semble pas prendre prétexte des délais ou du passage du temps pour rejeter les demandes des victimes des essais, cela vaut la peine de le dire ouvertement, pour référence, ni les délais ni le passage du temps ne peuvent faire obstacle à la recherche actuelle de solutions adéquates. Même dans le monde parfois rigide, sur le plan éthique, du point de droit, il est maintenant reconnu que les délais de prescription stricts ne commencent pas à courir tant que le demandeur ne comprend pas non seulement l'acte qui a été posé, mais aussi le tort qui a été causé. Comme je l'ai mentionné, en 1988 encore, le ministre de la Défense de l'époque, M. Beatty, n'était apparemment pas au courant des liens probants entre les plaintes formulées par les anciens combattants et les blessures qu'ont subies ceux qui ont eu la malchance d'être choisis pour participer à des expériences sur l'être humain. Ce n'est que récemment qu'on a dressé, au Canada, une liste des maux qui peuvent être liés aux expériences menées. De plus, même dans le monde du point de droit, il est maintenant reconnu que là où l'auteur de l'acte répréhensible a agi de manière à empêcher le plaignant de se manifester — c'est le cas par exemple d'un agresseur qui menace une victime pour que celle-ci garde le silence —, un délai de prescription ne court pas. Dans le cas qui nous occupe, les renseignements égarés, les affirmations fallacieuses concernant la sécurité nationale et la menace de poursuites en vertu de la *Loi sur les secrets officiels* doivent nous garder de la tentation de dire qu'il est trop tard. Quand on quitte le monde du droit pour entrer dans celui de la décence humaine, la question des délais devient encore moins importante.

Le consentement n'est pas une excuse

Le consentement donné n'est pas non plus une excuse pour refuser de réparer des torts. Premièrement, les hommes concernés ne se sont pas portés volontaires dans le vrais sens du terme. Pour donner son consentement, il faut être en possession d'informations complètes ou, tout au moins, significatives sur la situation. Il ne serait pas injustifié de dire que c'est la promesse d'avantages qui a servi d'appât, qui les a convaincus de se mettre dans une situation dangereuse. En effet, on ne leur a pas révélé le fait le plus

important : ils allaient servir de cobayes. Deuxièmement, il serait trop cynique d'insinuer que ces hommes se sont portés volontaires afin de pouvoir profiter d'un séjour de tout repos au Canada, pendant quelques semaines, loin des combats. Nous avons toutes les raisons de conclure que c'est l'attrait d'une mission ultrasecrète au service de leur pays qui les a motivés. Troisièmement, les actes qu'ils ont posés, une fois sur place — être prêts à s'installer dans une chambre à gaz et enlever leur masque à gaz, traverser en rampant un terrain contaminé par les produits chimiques, s'exposer le dos à des vapeurs chimiques — dénotent un courage singulier, mais il faut y voir seulement l'obéissance à laquelle on s'attend de la part de soldats. Comme M. Tanner l'a expliqué dans une entrevue accordée à la *Gazette* de Montréal, une fois rendus sur place, à la station expérimentale, les soldats n'avaient plus le droit de partir. « Il n'y avait qu'une solution — tourner les talons et fuir. Mais nous étions en guerre. Cette idée-là n'a jamais effleuré mon esprit, ni celui de personne d'autre. » Son collègue, Paul Eckert, a commenté : « J'étais simplement au bas de l'échelle. Je ne pouvais rien faire. Tu n'es qu'une bête qui suit le reste du troupeau, voilà tout[3]. » Bref, sur le plan de l'information ou du pouvoir, il n'y avait pas l'équilibre nécessaire pour que le « consentement » puisse être considéré comme éclairé.

---

[3] Kara Kinna, « The Pain was Horrific — Suffield Survivor: "Human guinea pigs" demand compensation for suffering », *The Gazette*, le 18 janvier 2004.

Évaluation des revendications

Quant aux soins médicaux

Bien entendu, le Canada a un filet de sécurité médicale et traite les personnes malades, quelle que soit la cause de la maladie. Cependant, il faut encore que le MDN montre qu'il s'engage à prendre en charge les blessures à long terme subies en cours de service militaire. Au Canada, ACC, pendant plusieurs années, a pris pour repère l'étude de l'Institute of Medicine, mais ce n'est que récemment que ce ministère a adopté les normes du département américain des Anciens Combattants afin de définir clairement les troubles médicaux à inscrire sur la liste des problèmes de santé reliés à une exposition à des gaz. Mais contrairement à ce qui s'est fait aux États-Unis, aucune tentative n'a été faite, au Canada, pour identifier les sujets des expériences après la publication de l'étude de l'Institute of Medicine. Aujourd'hui, on essaie de trouver les anciens combattants, et il importe que ce travail se poursuive. Il est recommandé que le MDN et ACC publient la liste des problèmes de santé qu'ils considèrent comme reliés à une exposition à des gaz, qu'ils adoptent des mesures utiles en vue d'identifier les sujets qui ont participé aux expériences et qui souffrent des problèmes de santé énumérés, et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir que les renseignements requis sont transmis et les soins médicaux appropriés dispensés.

Quant aux pensions

Comme les observations précédentes le font bien voir, à mon avis, se tourner vers les pensions comme solution globale, à l'heure actuelle, constituerait une erreur. C'est trop peu, trop tard, par la faute du gouvernement et non pas des demandeurs. Cela ne veut pas dire qu'il faut refuser une pension à ceux qui y ont droit. Bien sûr, ils devraient toucher leur pension, et il faut accorder cette dernière sans imposer au demandeur la tâche démesurée de prouver ce qu'il n'est pas possible de prouver, maintenant que le MDN a laissé se perdre les renseignements requis. Je recommande fortement au ministre de la Défense nationale d'exhorter ses collègues du ministère des Anciens Combattants à adopter une approche réaliste et généreuse au moment dévaluer les demandes de pension des personnes ayant été exposées à des produits chimiques dans le cadre des expériences menées par les Forces canadiennes.

Pourquoi il faut présenter des excuses

Bien que la plupart des gens à la Défense nationale aient manifesté leur appui à la cause, certains ont fait valoir à mon enquêteuse qu'en temps de guerre, la fin justifie les moyens, si extrêmes soient-ils. Les autorités craignaient que le Canada ou ses alliés doive faire face à une guerre chimique et croyaient que les circonstances justifiaient les recherches effectuées. Par conséquent, on a dit qu'aucun mal n'avait été fait et qu'il n'y avait donc pas d'excuses à présenter.

Supposer qu'il n'y avait pas de mal à cela, voilà qui fait peur. Sans même parler du grand débat à savoir s'il est jamais justifié de mener des expériences sur des êtres humains en les exposant à des armes chimiques, il faut dire que les hommes se sont retrouvés dans cette situation sans être pleinement informés. C'est seulement parce qu'ils étaient soldats qu'ils se sont retrouvés là. Accepter de servir son pays ne veut pas dire accepter d'être le sujet d'expériences. Ça ne veut pas dire consentir à se priver de soins médicaux après avoir été exposé à des produits chimiques, à être laissé sans suivi médical par la suite, à se voir refuser une pension parce que les renseignements nécessaires pour accepter une demande ont été classifiés ou à garder le silence, sous peine de poursuites, parce qu'on en a fait le serment. Je rejette catégoriquement cette supposition, et je demande instamment au ministre de faire de même. Voici un cas où il faut présenter des excuses, et non pas seulement reconnaître que des gens ont contribué malgré eux à l'effort de guerre.

Pourquoi il faut offrir un dédommagement

Dans le déroulement normal des choses, c'est ACC qui détermine les pensions à verser en cas de blessures subies en cours de service. Aucune autre compensation n'est payable. L'affaire des anciens combattants faits prisonniers à Hong Kong, celle des membres de la marine marchande et celle des anciens combattants membres des Premières nations, si elles ne sont pas semblables sur le fond, montrent que le Canada est prêt à dédommager d'autres groupes touchés par des situations exceptionnelles liées à la Seconde Guerre mondiale. À mon avis, il s'agit d'une situation exceptionnelle où un dédommagement s'impose. Bien entendu, je ne suis pas en position de recommander que tel ou tel montant soit versé, ni même qui, en particulier, doit toucher les sommes. Cependant, il importe que le MDN réserve un fonds à cette fin et donne à un évaluateur le pouvoir de le répartir.

Quelques personnes, au MDN, ont affirmé à mon enquêteuse qu'il n'y a pas de raison de dédommager les sujets des expériences. Ils soutiennent que les soldats de Suffield étaient mieux que ceux qui ont dû aller se battre à la guerre, que leur souffrance a été de courte durée et qu'ils ont reçu un salaire et des avantages supplémentaires. On allègue qu'ils n'ont jamais couru le risque de mourir, y compris de faim, ou d'être capturés par l'ennemi. Ce point de vue n'a aucune valeur, sans même parler qu'il est insultant pour ceux, parmi les sujets des expériences, qui sont allés au combat. Ce point de vue est faux parce qu'il ne tient pas compte de plusieurs faits importants, que voici :

1. Il ne tient pas compte des torts physiques et psychologiques à long terme associés aux essais. Même si l'on admet que les effets à long terme n'ont pas été souhaités, il reste que certains des participants et leurs familles les ont payés cher, et qu'ils ont causé d'importantes souffrances au fil des ans.

2. Il ne tient pas compte de la notion de consentement éclairé. Les sujets des expériences, au moment de se joindre à l'armée, comprenaient les risques inhérents à la guerre. Ils étaient prêts à courir ces risques, acceptant l'idée qu'ils pourraient être tués, blessés ou soumis à un traitement atroce *aux mains de l'ennemi.* On aurait tort de présumer qu'ils acceptaient de subir des blessures que

leur infligerait délibérément leur propre pays. Ils n'auraient pas pu savoir qu'un service qu'ils croyaient rendre pour le bien du Canada finirait par nuire à leur santé et causer chez eux une maladie chronique ou éventuellement mortelle.

3. Il ne tient pas compte du fait que, pendant plus de 40 ans, ces hommes ont dû souffrir seuls, sans que l'existence même des essais soit officiellement reconnue. Il ne tient pas compte du fait qu'ils craignaient d'être poursuivis s'ils devaient ne serait-ce qu'en parler, et que certains étaient à ce point accablés par le serment du silence qu'ils ne pouvaient composer convenablement avec leurs problèmes médicaux.

4. Il ne tient pas compte du fait que l'approche axée sur la pension est inadéquate dans le cas de ces anciens combattants, pour les raisons données.

Recommandations

Je recommande donc :

1. **Que le ministère de la Défense nationale détermine et fasse connaître les problèmes de santé qu'il admet être liés aux essais d'agents chimiques.**

2. **Que le ministère de la Défense nationale prenne des mesures significatives pour identifier les sujets des essais d'agents chimiques qui ont été affectés par ces éléments afin de les renseigner sur les effets des armes chimiques employées et de s'assurer qu'ils reçoivent les soins médicaux appropriés.**

3. **Que le ministère de la Défense nationale fasse des efforts proactifs pour donner au ministère des Anciens Combattants tous les renseignements disponibles sur l'identité des sujets des essais, les essais auxquels ils ont participé, les dossiers médicaux et toute autre information qui pourrait être requise pour autoriser et accélérer le traitement des demandes de pension et d'autres avantages.**

4. **Que le ministère de la Défense nationale présente des excuses, au nom du Ministère et des Forces canadiennes, aux personnes ayant été exposées à des agents chimiques dans le cadre des expériences chimiques.**

5. **Que des efforts constants et concertés soient déployés pour identifier les personnes ayant fait l'objet d'expériences chimiques et leur verser un dédommagement financier raisonnable.**

Ce qui est arrivé à ces hommes serait inimaginable aujourd'hui. Le ministère de la Défense nationale devrait le dire et montrer, par les mesures qu'il prendra, que c'est chez lui une conviction. Accepter ces recommandations serait une marque de respect de la dignité non seulement des hommes concernés, mais aussi de tous les hommes et de toutes les femmes qui servent leur pays au sein des Forces canadiennes. Ce serait une façon de réaffirmer leur valeur intrinsèque, non pas en tant que bien ou arme militaire,

mais en tant qu'être humain ayant droit au respect et à la dignité. Et ce serait un acte de prudence. On me dit que lintervention de mon bureau a écarté pour linstant une poursuite coûteuse et pénible dont personne ne sortirait gagnant. Si les recommandations formulées dans le présent document sont acceptées, le ministère de la Défense nationale et les victimes des expériences de Suffield et du LGC y trouveront leur compte. Il n'est pas trop tard pour agir, mais le temps presse. Compte tenu de l'âge des anciens combattants et du grand nombre dannées depuis lesquelles cette histoire traîne, j'insiste pour qu'on règle cette affaire dans les plus brefs délais.

L'Ombudsman du ministère de la Défense nationale

et des Forces canadiennes,

André Marin